



juin 2009

Avenir du secteur laitier

La Normandie produira-t-elle davantage de lait après les quotas ?

Premiers éléments de réponse

Groupe Prospective

Les quotas laitiers sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2015. D'ici là, les Ministres de l'agriculture européens ont choisi une « transition douce » en augmentant progressivement les quotas dans le but que l'offre et la demande s'ajustent en deçà du quota.

Après 30 ans de gestion administrée des droits à produire avec un lien au sol, la Normandie produira-t-elle davantage de lait ?



Ce document de travail a pour objectif de lancer le débat sur l'avenir du secteur laitier en Normandie en balayant les points qui font penser que oui, et aussi ceux qui conduisent à un statu quo des volumes.

Un monde laitier sans quotas, ni lien au sol, c'est deux degrés de liberté retrouvés, mais davantage de volatilité.

L'Europe laitière se réveillera le 1er avril 2015 dans un contexte laitier diamétralement opposé à celui qui prévaudra jusqu'au 31 mars 2015. Ceci est particulièrement vrai pour la France qui a choisi une gestion administrée des droits à produire à l'échelle des départements avec un lien au sol. Ce mode de gestion, appliqué depuis 25 ans, a de nombreux effets :

- Maintien de la production laitière sur l'ensemble du territoire national, quel que soit le niveau de compétitivité
- Obligation d'agrandir sa surface pour produire davantage de lait, d'où un morcellement des exploitations et un coût du foncier élevé
- Sous-réalisation chronique dans les territoires moins propices à la production laitière avec un agrandissement très rapide des exploitations laitières, un accès facile aux droits à produire, mais un risque latent de ne plus être collecté (phénomène de désertification laitière).
- Situation inverse dans les régions de l'Ouest, y compris la Normandie, où le nombre de producteurs laitiers reste important et l'accès au quota très limité et coûteux.

Dans ce contexte il y a donc une différence fondamentale entre le système de quota même en situation de sous-réalisation, et sa suppression.

Depuis 25 ans la principale variable d'ajustement du marché laitier est le prix, à volume constant et limité dans chaque exploitation / département / région / Etat membre.

Ces dernières années, la montée progressive des droits à produire a légèrement libéré le volume mais la hausse était répartie sur tous les producteurs de lait. On ne peut donc pas dire que les volumes sont aujourd'hui libérés mais qu'ils se desserrent progressivement.

La suppression du lien au sol pourrait être synonyme de transferts laitiers importants, aux dépens de régions qui produisent peu ou avec des coûts de production et/ou de collecte élevés, au bénéfice de territoires qui ont un potentiel de production supplémentaire et un avantage compétitif sur les conditions de production. Ceci est également vrai entre les producteurs d'une même région.

La suppression du lien au sol renforce considérablement le pouvoir de collecte des opérateurs de transformation. Leur stratégie sera alors encore plus déterminante qu'aujourd'hui pour l'avenir des territoires laitiers, pour les modes de production laitière et le niveau de compétitivité des producteurs.

En résumé, après 2015, le marché laitier aura au moins trois degrés de liberté :

- Le prix du lait.
- Le volume de lait.
- Le lieu de production.

Produire plus de lait en Normandie ?

Dans ce contexte, il paraît légitime de s'interroger sur l'évolution des volumes de lait produits en Normandie.

Du point de vue des exploitations agricoles

Aujourd'hui : s'agrandir pour produire davantage

L'évolution passée nous enseigne que la production laitière par exploitation progresse chaque année par la combinaison de trois phénomènes :

- Arrêt de production des exploitations laitières les plus petites en moyenne (retraite, arrêt de l'atelier lait lors du départ en retraite du père ou de la mère en GAEC familial, transformation de l'activité laitière en allaitante...).
- Aggrandissement des exploitations (terre à quota) en rythme de croisière en fonction des opportunités. La mise en valeur de ces terres souvent éloignées du siège de l'exploitation a favorisé la diversification des systèmes vers la culture et l'engraissement ; conséquence directe : accroissement des besoins de main-d'œuvre.
- Installation de jeunes sur des exploitations de taille plus importante que leurs aînés.

Au total, l'évolution passée se résume à un volume de production global stable, réalisé par des exploitations de moins en moins nombreuses et de plus en plus diversifiées.

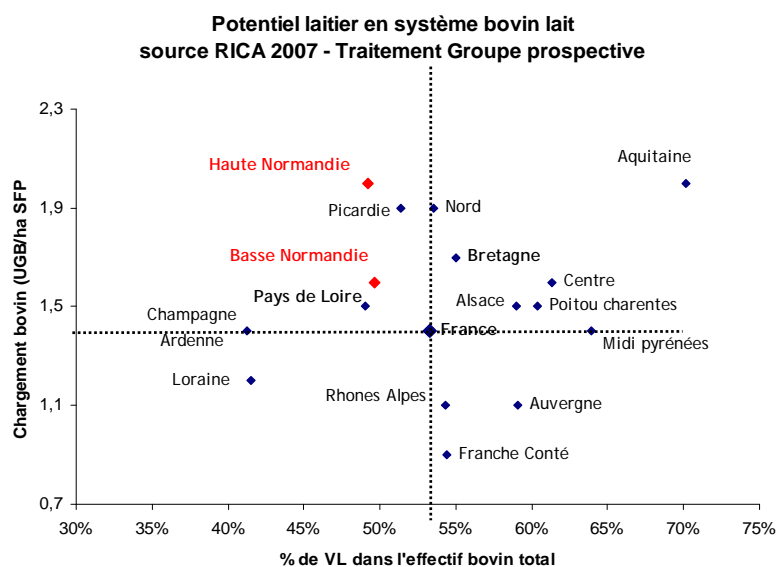
Demain : produire plus à surface constante

Dans un contexte sans quota, produire davantage ne nécessitera plus d'agrandissement systématique de la surface de l'exploitation. Ainsi l'agrandissement-lait n'imposera plus de créer des activités de diversification pour occuper ces hectares repris.

On pourrait même imaginer que les terres lointaines pourraient être cédées ou échangées pour concentrer le parcellaire à proximité de l'exploitation. L'existence de DPU pouvant toutefois limiter ces choix.

Le graphique ci-contre positionne les régions françaises en fonction du niveau de spécialisation (% de VL dans l'effectif total de bovin) et du niveau de chargement bovin de leurs systèmes laitiers spécialisés.

Le niveau de chargement de ces systèmes est déjà élevé en Haute-Normandie (2 UGB/ha SFP environ).



Par contre il existe sans doute des marges de manœuvre vers davantage de spécialisation. Les exploitations de Poitou-Charentes, de Midi- Pyrénées ou d'Aquitaine sont largement au dessus de 60 % de vaches laitières dans l'effectif, ce qui n'est pas le cas des exploitations de l'Ouest.

Dans ce graphique, le système spécialisé lait (base Rica) pèse 57 % de produit lait national, 75 % en Basse-Normandie, 22 % en Haute-Normandie, 60 % dans les Pays de Loire et 70 % en Bretagne.

La réglementation environnementale limiterait-elle la production en Normandie ?

La réglementation sur les effluents d'élevages constitue une nouvelle forme de lien au sol, une fois atteinte une certaine densité animale.

D'un point de vue global et en première approche, il semble que celle-ci ne soit pas un facteur limitant pour plusieurs raisons :

- Le chargement moyen normand (UGB/ha) est plus faible que celui des régions laitières voisines.
- Il existe des substitutions possibles avec les ateliers d'engraissement bovins dont le remplissage pourrait être ajusté. L'accroissement de production laitière, s'il devient possible, posera des problèmes de main-d'œuvre, pouvant conduire à abandonner certains ateliers.
- Enfin la hausse du rendement laitier permet de produire plus avec autant de vaches et limiter ainsi la pression environnementale.

Toutefois, ce qui est possible à l'échelle d'un territoire peut s'avérer limitant sur une exploitation.

La réduction continue du nombre d'exploitations laitières concentre la production sur les autres dont le volume s'accroît. Et ceci plus ou moins vite selon le lait libéré par des arrêts de production et les éventuels besoins supplémentaires des laiteries.

Ainsi, les exploitations laitières de demain pourraient assez rapidement voir leur capacité de production limitée par les surfaces d'épandage. A ce stade, il est délicat de faire des pronostics, toutefois le maintien d'un nombre important d'exploitations laitières est clairement une voie qui facilitera la conservation d'un potentiel d'accroissement de la production laitière quelque soit l'évolution des réglementations environnementales.

Enfin, l'évolution de la conditionnalité sur le maintien des pâturages permanents pourrait limiter les évolutions des systèmes fourragers. Ce point n'est pas encore tranché.

Produire sans quota ni contrat ?

La décision de produire davantage de lait sera conditionnée par l'existence d'un débouché, mais pas obligatoirement d'un engagement contractuel ... ce qui pourrait générer un marché secondaire de lait "non contractualisé" dont la cotation dépendrait des besoins du moment, mais pourrait à terme peser sur la valorisation du reste de la production et donc sur les conditions de renouvellement des contrats.

Industriels laitiers : nouvelle stratégie ?

Une concurrence exacerbée sur le marché du lait

Dans un cadre de contingentement de la production, la plupart des laiteries avaient pour objectif de développer la valeur ajoutée de leur production à volume transformé égal. Ceci a conduit à de nombreuses innovations dans le secteur.

La suppression des quotas permet d'avoir une **stratégie de conquêtes de parts de marché global** avec une optimisation des coûts en saturant les outils de production. Nous pourrions même observer un renouveau de productions à faible valeur ajoutée, pour l'export (cf. étude Réquillard de début 2008). Ces choix iraient de pair avec une **recrudescence de la concurrence** entre les grandes régions laitières européennes et les industriels. De nouvelles alliances notamment du côté des coopératives sont à prévoir. En France, il pourrait aussi y avoir des regroupements entre coopératives et sociétés à capitaux privés (comme Socopa et Bigard en viande).

Réduire les coûts

Dans ce contexte plus concurrentiel, les industriels laitiers poursuivront leur recherche d'économie et d'optimisation des procès. Ainsi les territoires qui affichent une bonne densité laitière et des coûts de production faibles pourraient être privilégiés. La Normandie est très bien positionnée sur le premier point, mais doit améliorer le second, notamment en ce qui concerne les charges de structure élevées [niveau d'intensification fourragère moindre (foncier), et sur-capacité en bâtiment (mise aux normes)].

Des zones réactives

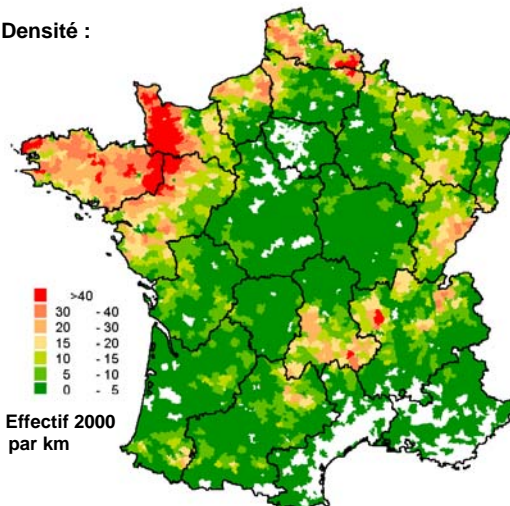
Les industriels privilégieront également les zones qui seront en mesure d'ajuster leur production aux besoins. La réponse de la Normandie à la demande fin 2007 et début 2008 est un point important à noter.

L'augmentation de collecte sur le territoire normand dépendra des **choix réalisés dans les laiteries**.

Cependant, les mutations industrielles sont l'objet de choix de moyen et long terme. Il est donc probable que la tendance (quel que soit son sens) ne se fasse sentir que progressivement.

Vaches laitières

Densité :



source: © Agreste – Recensements agricoles 1988 et 2000, traitement et cartographie: Institut de l'Élevage

Un projet partagé entre industriels laitiers et producteurs

La destination finale du lait collecté en plus sur le territoire normand et surtout son prix sera sans doute déterminant pour répondre à la question posée.

En effet, produire davantage sur une exploitation n'a de sens que si la rentabilité est conservée voire améliorée. La demande de lait supplémentaire, si elle existe, n'aura de réponse qu'en fonction de la rentabilité qu'elle générera dans les exploitations.

Ainsi l'évolution de la production laitière normande de demain sera liée aux choix des laiteries et à la capacité des producteurs à répondre à la demande supplémentaire dans les conditions économiques établies.

Quels sont les enjeux pour le territoire normand

Socle de l'économie agricole normande, le secteur laitier et son évolution concernent très directement notre région.

Les atouts sont nombreux : densité de production, ambiance laitière, présence de tous les groupes laitiers internationaux, image de qualité, savoir-faire dans la transformation, proximité du plus grand marché de consommation (région parisienne).

Ne pas négliger nos handicaps : coût de production plus élevé. Cette situation peut conduire les groupes laitiers à privilégier des régions plus compétitives pour les transferts de volumes de production destinés à des marchés moins rémunérateurs.

L'évolution probable de la conditionnalité combinée à l'importance des pâturages permanents dans nos systèmes laitiers est un point de vigilance pour l'avenir.

La très grande variabilité des systèmes de production normands : taille, organisation fourragère, maîtrise technique, capacité financière, peut conduire les producteurs les plus fragiles à ne pas être en mesure de s'adapter à ce nouveau contexte (fluctuation brutale des prix, entraînant des difficultés de trésorerie et à terme la viabilité de l'exploitation.)

Michel LAFONT - Chambre d'agriculture de Normandie - Mise à jour le : 10 juillet 2009

Les élus donnent leur vision des choses

Les élus de la Commission Economie et Prospective de la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie ont identifié puis hiérarchisé les principaux facteurs qui, à leurs yeux, favoriseront, ou limiteront l'augmentation du volume de lait globalement produit en Normandie après les quotas.

Facteurs favorables	Facteurs limitants
<p>Ambiance laitière : Dynamique laitière régionale (ambiance + densité générale de la filière)</p> <p>Contexte pédo-climatique : Conditions naturelles favorable vis à vis d'autres régions</p> <p>Image : Image positive de la Normandie laitière</p> <p>Capacité de production :</p> <p>Outil de production souvent sur-dimensionné depuis la mise aux normes/modernisation</p> <p>Libération de facteurs de production (travail, surfaces) possible en revenant sur les multiples diversifications actuellement en place.</p> <p>Consommation : Augmentation de la demande mondiale solvable, mais aussi du marché des fromages en Europe.</p>	<p>Consommation : crise entraînant la baisse durable de la consommation</p> <p>Réglementation : Contraintes environnementales</p> <p>Main d'œuvre : pénurie de main d'œuvre qualifiée</p> <p>Contraintes de l'élevage : faible attractivité de ce métier à l'image contraignante</p> <p>Alternatives au lait : les producteurs qui ont une possibilité d'arrêter cette production (opportunité culture...) pourraient être tentés si les perspectives restent moroses.</p> <p>Un revenu fragile : niveau de revenu faible et charges de structure élevées</p>

Remarques : les facteurs favorables identifiés sont pour la plupart des caractéristiques *spécifiques* de la Normandie. Tandis que les facteurs défavorables sont généraux au secteur.

Ceci dénote d'un certain optimisme de la part des membres de la Commission quant à la position relative de la Normandie, plus favorable que dans d'autres régions.

Le tableau ci après indique les autres facteurs identifiés mais qui n'ont pas été retenus comme prépondérants. On notera qu'il y a davantage de thèmes identifiés comme favorables.

Les contraintes environnementales et réglementaires apparaissent comme très prégnantes sur le secteur laitier. L'obligation de maintien des surfaces en herbe à l'échelle de chaque exploitation qui est à l'étude actuellement (BCAE herbe) pourrait être un gros handicap à l'optimisation des coûts de production nécessaire pour s'adapter au nouveau contexte laitier beaucoup plus fluctuant. La Normandie, dont les surfaces en pâturages permanents sont nettement plus importantes que dans les autres régions laitières européennes, est directement concernée.

Autres facteurs favorables	Autres facteurs limitants
<p>Rentabilité : la libération des volumes devrait permettre d'optimiser les outils et de diluer les charges.</p> <p>Herbe et Maïs : la prépondérance de l'herbe complétée par la souplesse du maïs dans la gestion fourragère sont des atouts pour l'avenir.</p> <p>Aval : présence importante de l'industrie laitière (et qui investit).</p> <p>Bonne valeur ajoutée : La Normandie laitière pourrait continuer son développement vers des secteurs à bonne valeur ajoutée et garantir ainsi des prix rémunérateurs et attractifs.</p> <p>Organisation : L'organisation des producteurs (représentation) mais aussi le nombre suffisant de vétérinaires et le développement des organismes de remplacement.</p>	<p>Concentration de l'aval : baisse du nombre de collecteurs.</p> <p>Fluctuation des prix</p> <p>Rentabilité faible : production à faible rentabilité de main d'œuvre.</p> <p>Attractivité faible du métier : problème de renouvellement des générations en système lait, concurrence avec la filière équine dans certains secteurs.</p>

Vous aussi, participez au débat !

Afin de poursuivre cette réflexion et l'étendre au-delà de la Commission Economie et Prospective de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, nous vous invitons à donner votre propre vision de l'avenir du secteur laitier normand en répondant aux questions jointes :

<http://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dFFoa21tTXIDNG5kb1QtSTVtc0syX1E6MA..>